



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours et recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 9 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté rectoral du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le 1^{er} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu l'arrêté d'organisation du 20 avril 2021 fixant le nombre de postes offerts et la constitution des jurys des concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours commun interne de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2021 les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admissibilité

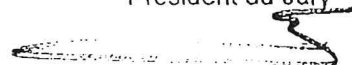
Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires In régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2024211017 - PETITJEAN CAROLINE	Admissible
1906292797 - BOQUET PARASECOLI CÉLINE	Admissible
2008134836 - MAIRET FOSSE SABRINA	Admissible
1706114523 - GOBE PRISCILLA EMILIE FRANÇOISE	Admissible
2108980424 - LEMARCHAND AUDE LAURENCE	Admissible
1706104216 - FLAMENT ROMAIN CHARLOTTE EMILIENNE RENÉE	Admissible
2104953682 - SCHMITT ROSS FABIENNE SANDRINE JEANINE	Admissible
1606048774 - DUCHENE REMY STEPHANIE	Admissible
1709169773 - CHAPELLE DAN TIET CAMILLE	Admissible
1906294822 - MAHIEU MARJORY MIREILLE	Admissible
1908316215 - MOREL ANNABELLE	Admissible
1706123170 - COLOMBAIN MOUROT MARION	Admissible
2108987647 - DECUIGNIERE AXEL JÉRÉMIE	Admissible
1909322815 - GELIN AURELIE VIVIANE	Admissible
1706121884 - PEDUZZI MOTTA NOELLE	Admissible
2108983156 - LABENNE AMANDINE	Admissible
2108988727 - VERON CHRISTELLE GINETTE HÉLÈNE	Admissible
2108982207 - HANESSE TISOT FRÉDÉRIQUE	Admissible
1806680631 - DELATOCHE DUBOIS NATHALIE	Admissible
1706113245 - THEVENET LISE	Admissible
2010150907 - QUEROIX LEONARD VALÉRIE STÉPHANIE	Admissible
2108978505 - RUER RUER ETIENNE AURELIE	Admissible
1807695078 - JARDINE MARINE	Admissible
2109001490 - DERRIEN DERRIEN TAICLET LAURENCE	Admissible
2010154297 - HEZOUL NORIA	Admissible

Candidature(s) : 1 à 25 sur 41 (25 candidats sur la page)

A NANCY, le 12/05/2021
Président du Jury



RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admissibilité

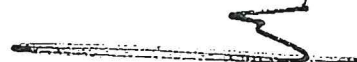
Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif classe normale concours commun interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2110008817 - MASSON PIERRON GAËLLE AMÉLIE PAULE	Admissible
1609081596 - IBANEZ GHISLAINE	Admissible
1606058999 - ALLART COMTE CATHERINE	Admissible
2109998420 - CORRAL FERNANDEZ MARJORIE	Admissible
2110020269 - VINCENT BRISTEAU LAURE FLORENCE NATHALIE	Admissible
1906295191 - MARTIN LE GLOANEC JENNIFER	Admissible
2111031747 - COLSON STÉPHANIE	Admissible
2010149450 - KATRYCZ GLATT JULIE	Admissible
1709167107 - KNITTEL BUCHI ELISABETH	Admissible
2111039864 - HUSSON SONIA	Admissible
1910332574 - SCAVAZZA WEILER GUYLENE	Admissible
2111042903 - CANTAMESSE SARAH	Admissible
1706114023 - MOUGINOT AUDREY	Admissible
2112071193 - MAGINOT NICOLAS BÉRÉNICE	Admissible
1706129281 - BOUILLET SOPHIE	Admissible
2108984422 - FERRY MOREL- FERRY EMMANUELLE MARIE PAULE	Admissible

Candidature(s) : 26 à 41 sur 41 (16 candidats sur la page)

A NANCY, le 12/05/2021
Président du Jury



MALNOURY